

POINT D'ACTUALITÉ SUR LES DROITS DES FEMMES

Geneviève COURAUD, Secrétaire Générale de l'Assemblée des Femmes, Présidente d'ECVF

Mes chère-s ami-e-s,

Il me revient ce matin la redoutable tâche d'intervenir devant vous ainsi que le fait d'habitude **Yvette Roudy**, notre présidente d'honneur, qui a fondé en 1992 avec **Françoise Durand** ici présente, et **Denise Cacheux** que je salue, et bien d'autres, l'Assemblée des Femmes.

Eh bien. « Où en sommes-nous, nous les femmes ? Où en sont les droits des femmes, à la mi-temps de l'année 2015 ? » Cette interrogation, depuis toujours, figure en ouverture de nos universités d'été. Quelles sont les avancées, quels sont les reculs ?

C'est par cette interpellation qu'**Yvette Roudy** a rendu compte, année après année, de sa lecture de l'actualité féministe, politique et sociétale en France et dans le monde.

En conclusion de son intervention, l'année dernière, ici-même, elle nous avait dit : « *Je ne sais pas si je serai avec vous l'an prochain...* », et elle avait ajouté : « *Pour ma part, je considère avoir fait ma part du job. Je salue la relève qui se prépare... Le relai est assuré grâce à la parité.* »

Enfin ces derniers mots : « *N'oubliez jamais que rien n'est jamais acquis.* »

C'est donc à nous, cher-e-s ami-e-s et participant-e-s de cette Université d'été d'assurer dans cet esprit la relève.

Avant d'en venir aux droits des femmes, considérons les mutations de la société dans laquelle nous vivons. Nous voyons bien à de multiples signes, que nous sommes dans une période de transition ; les repères changent, les valeurs et les principes qui fondaient nos convictions communes, à commencer par la laïcité dont nous allons amplement débattre durant ces deux jours, ne sont plus reconnus comme tels, les moyens d'expression et de communication sont puissamment transformés.

Jamais nous n'avons été avertis aussi rapidement de ce qui se passe partout sur la planète, alors même que la libre circulation des personnes est, par le monde, remise en cause du fait des problèmes de sécurité dans certains territoires, de notre incapacité à accueillir les migrant-e-s qui se pressent à nos portes. Nous y reviendrons jeudi après midi.

Cette année 2015, qui a commencé par l'effroyable massacre de Charlie Hebdo le 6 janvier et celui du Supermarché Casher de Vincennes le lendemain, sans oublier les autres épisodes sanglants intervenus depuis (et encore vendredi dernier dans le Thalys Amsterdam-Paris) aura marqué le glas d'une époque.

Sur le plan économique européen les lourdes charges supportées par les grecs et les grecques, sont vraisemblablement annonciatrices d'autres atteintes qui pourraient nous concerner, malgré le système de protection mis en place en France au lendemain de la dernière guerre. Sur le plan mondial, le développement

international du secteur lowcost - par exemple la compagnie aérienne Ryanair - et celui du hard discount, par ex. Aldi, qui a assuré la fortune des frères Albrecht en Allemagne, ou Lidl, ou même Amazon, dont nous usons toutes et tous, se fait au mépris des salariés, souvent des femmes, mal payés, surexploités, sans règles ni régulation, grâce à des législations permissives, que les dirigeants vont chercher là où elles se trouvent.

En France, le F. N. fait son miel de toutes ces transformations sociétales.

La question des droits des femmes en 2015 s'inscrit évidemment dans ce panorama.

Il est loin ce jour de 1973 où, interrogée sur la libéralisation de l'avortement dans l'émission Radioscopie, par un **Jacques Chancel** dubitatif, **Gisèle Halimi** pouvait lancer, triomphante, 2 ans avant le vote de la loi Veil : « *Nous allons gagner, M. Chancel, nous allons gagner !* » Ce triomphalisme-là n'est plus le nôtre.

Nous ne sommes plus à une époque où la ligne des combats était claire, et nous conduisait à de grandes victoires : le droit de vote, le droit à la contraception, l'avortement libre, la parité, la reconnaissance du droit à l'égalité professionnelles.

Tout n'est certes pas gagné, et, nous allons le voir, ces combats se poursuivent, y compris en France, mais ils ont fait place à une lutte plus technique, plus feutrée, moins mobilisatrice et enthousiasmante. Nous sommes passées à une guérilla d'escarmouches permanentes ; et la domination masculine partout relève la tête, dans tous les domaines, et elle s'internationalise, qu'il s'agisse de la prostitution comme nous venons de le voir avec la disposition prise début août lors de son congrès par Amnesty International, en faveur de la dépénalisation de l'industrie du sexe, qu'il s'agisse de la location de ventres des femmes ou GPA, du recul de l'avortement, mais aussi en France-même de la mise en cause de l'allocation de mère isolée, de l'égalité professionnelle, ou de la parité ; nous devons sans arrêt encore et encore nous mobiliser et argumenter.

La réponse féministe se diversifie, les « jeunes » associations se spécialisent, qui sur la question du harcèlement de rue, qui sur celle de l'invisibilité des femmes dans les médias, qui sur la taxe rose ou womantax, qui sur la fiscalité des protections féminines, etc...

Une culture féministe extrêmement diversifiée se répand. **Laure Bereni**, citée par **Alban Jacquemard** dans une excellente ITW du journal 50/50, parle de « *l'espace de la cause des femmes* » en évoquant la diffusion des idées féministes depuis 1970, dans une grande diversité d'espaces sociaux, des associations, des partis politiques, des syndicats, des administrations, des universités, des secteurs professionnels, des lieux culturels. Les canaux de diffusion se sont nettement élargis – et à ce titre internet a fait faire un incontestable bond en avant-, favorisant l'inscription du mouvement féministe dans une stratégie multi positionnelle.

Hélas, même le F.N. s'approprie les atours d'un féminisme électoraliste à sa façon. Ses leaderEs qui sont d'abord fille et petite fille de., profitant à fond d'un système

népotique, se suffisent à elles-mêmes pour assurer une vitrine « féministe » à leur parti, et dénigrent par ailleurs la parité et les conquêtes féministes majeures.

« *La présidente du F.N., dit **Caroline Fourest**, pratique la proximité avec les femmes, l'empathie et la démagogie* » mais tient les positions les plus rétrogrades, « *Le progrès, dit Mme Le Pen, qui parle « d'avortement de confort », c'est de permettre aux femmes de rester à la maison* », et elle s'engage : « *J'assumerai la responsabilité de dérembourser l'avortement, s'il faut que j'augmente la capacité de remboursement de ceux qui aujourd'hui, n'arrivent plus à se soigner correctement, et plus particulièrement les personnes âgées.* »

Le vote des femmes pour le F.N., comme le montre le politologue **Pascal Perrinaud**, monte en flèche, alors que le parti lui-même reste le plus anti-féministe et homophobe.

Nous ne sommes à l'abri de rien dans la période que nous traversons; je pense en particulier au droit à la contraception et à l'avortement, tellement menacé dans le monde, et tout d'abord par toutes les idéologies religieuses.

En France, dans le débat sur la loi Santé, l'Assemblée Nationale a supprimé le délai de réflexion de 7 jours avant l'IVG, cause de dépassement des délais. Les sénateurs l'ont rétabli fin juillet. Bien sûr l'A. N. aura le dernier mot, mais...

L'accès à l'IVG est interdit dans presque toute l'Amérique du Sud, sauf l'Uruguay, malgré la révolte des femmes. Au Pérou, 5 femmes meurent par jour d'avortement clandestin. Au Paraguay, une fillette de 9 ans, enceinte de son violeur, son beau-père, a dû poursuivre sa grossesse, malgré la pression de l'ONU sur le gouvernement paraguayen. Elle vient d'accoucher par césarienne. 650 fillettes de 10 à 14 ans ont accouché en 2014 selon l'UNICEF.

Au Portugal, l'avortement devient payant.

En Europe, en Irlande, la hiérarchie catholique est arc-boutée sur l'interdit de l'IVG, au point de préférer céder sur tous les autres sujets, tel le mariage pour tous qui vient d'être autorisé par la loi, afin de préserver le plus précieux : la maîtrise du corps des femmes.

En France, l'actualité de ces dernières semaines mettait l'accent sur le nombre des viols.

Le 10 août, le Figaro titrait « 1 viol toutes les 40 minutes est déclaré » et précisait qu'il y a 33 viols déclarés par jour, mais que 10% des agressions sexuelles seulement donnent lieu à un dépôt de plainte. Sur les 5 dernières années, les viols déclarés ont augmenté de + 18%, et de +20% lorsqu'il s'agit de mineur-e-s.

Une étude publiée par le Haut Conseil à l'égalité des femmes et des hommes montrait que 16% des femmes et 5% des hommes déclarent avoir subi des viols ou des agressions sexuelles. Et à la suite d'actions menées par de jeunes associations dont OLF (Osez le féminisme), le gouvernement a publié en juillet 2015 « 12 mesures contre le harcèlement dans les transports ».

Je rappelle qu'Yvette dans son intervention, l'an dernier demandait une nouvelle fois que **le droit à la contraception et à l'avortement soit inscrit dans notre Constitution**.

Je renouvelle ici devant vous cette même revendication.

Autre sujet qui nous ramène aux fondamentaux de notre association. L'objectif prioritaire de l'Assemblée des Femmes était à sa création, je cite, « *l'accès à parité des femmes avec les hommes dans les lieux de décision politique.* »

Où en sommes-nous sur ce plan ? Il y a, c'est incontestable, des avancées encore aujourd'hui, puisqu'un des derniers bastions machistes, les conseils généraux, est tombé en avril.

Ainsi, en application de la loi de 2013, grâce à la mise en place du scrutin binominal à 2 tours, innovation unique au monde, les élections départementales d'avril 2015 ont désigné autant de femmes que d'hommes dans les Départements (anciens Conseils Généraux).

Il y avait précédemment 16,3% de femmes conseillères générales et 95 présidentes pour 6 présidents de Conseil Général ; aujourd'hui, il y a 49,5% de femmes et 50,5% d'hommes élus. On est passé de 500 à 2000 femmes élues. Mais, ne rêvons pas, il n'y a que 10 femmes présidentes de Département sur 101, y compris la maire de Paris (qui est à la fois ville et département).

Cette arrivée massive de femmes s'accompagne d'un rajeunissement, d'une diversification professionnelle des élu-e-s. C'est, a-t-on pu lire, « *la fin d'un entre soi* ». Notons que dans les départements où une métropole va voir le jour, on constate que l'attrait pour l'exécutif départemental se fait moindre, et qu'on laisse le pilotage du département à une femme, pour se recentrer sur celui de la métropole à venir qui cristallise tous les appétits masculins.

Les choses avancent, disais-je, il reste pourtant des citadelles imprenables. Rappelons les autres chiffres de la parité:

Pour les parlementaires : il y a 44,4% de femmes députées européennes, 26,9% qui siègent à l'Assemblée nationale, et 25% au Sénat, 48% des conseillers régionaux sont des femmes, comme 40,3% des conseillers municipaux.

Quant aux exécutifs, il y a 16% de femmes maires, 8% de femmes présidentes d'intercommunalités, et 1 seule femme présidente de Région.

En voici une nouvelle fois la preuve : là où la loi impose un scrutin de liste à alternance stricte, ou un scrutin binominal paritaire, la parité est faite, là où la loi reste incitative (législatives, sénatoriales), la parité piétine, là où la loi ne dit rien (exécutif des assemblées), il ne se passe rien.

Réjane Sénac, politologue, que nous avons plusieurs fois entendue ici, commente ainsi ces résultats: « *Ces lois sont indispensables car, on le voit, il n'y a pas de pente naturelle en France vers la parité. Au contraire, il y a une forme d'exclusion structurelle. Et ce que démontre cette élection, c'est que si les lois sont nécessaires pour redistribuer les places, elles sont insuffisantes pour aboutir à un partage du pouvoir.*

Les causes de cette exclusion des femmes des têtes de l'exécutif ne sont pas une moindre présence ou une moindre compétence. Le problème est que les femmes sont incluses dans la sphère politique pour les mêmes raisons qu'elles en ont été exclues : au nom d'une différence complémentaire et non pas en tant qu'égaies.

*Le rapport effectué après les élections municipales montre que, malgré la parité quantitative imposée dans les exécutifs municipaux, **les femmes occupent toujours les délégations les moins valorisées**. Seules 28 % d'entre elles sont premières adjointes.*

C'est la même chose au gouvernement, ajoute Réjane, il est pour la première fois paritaire, mais les femmes sont à la culture, au social, à l'écologie ou à la santé alors que les hommes sont à la défense, à l'intérieur et aux finances. Nous sommes encore gouvernés par un modèle « papa/maman ».

Concernant les départements - j'y reviens - alors-même que les femmes élues y sont plus nombreuses, le changement de majorité de certains d'entre eux **s'accompagne d'une remise en cause des politiques d'égalité femmes/hommes et de défense des droits des femmes initiées précédemment**, prouvant, s'il en était besoin, que ce n'est pas parce qu'elles sont femmes que les femmes élues sont féministes. Et l'on voit émerger à la place des services, délégations et observatoires des droits des femmes, qui n'étaient déjà pas nombreux (je vous renvoie à ce sujet au rapport de **Vincent Feltesse**, ex- député de la Gironde à la ministre des droits des femmes en 2013), des instances dédiées à la lutte contre les discriminations ou en faveur de la diversité, autre moyen de délégitimer le combat pour l'égalité et les droits.

Comme vous le voyez, il y a encore du boulot ! Pourtant, il y a de quoi observer, analyser et chercher des solutions, justement !

En ce qui concerne l'égalité professionnelle, malheureusement, les choses bougent peu, surtout pour les femmes les moins favorisées.

Nous continuons de pointer les freins à l'égalité : le plafond de verre qui empêche les femmes de progresser, le temps partiel qui les pénalise lourdement. 1/3 d'entre elles sont à temps partiel du fait des emplois qu'on leur propose et des secteurs dans lesquels elles travaillent, la concentration des femmes dans 12 familles professionnelles. Enfin les maternités: Le taux d'emploi des femmes chute avec le nombre d'enfants. A qui la faute ?

Nous dénonçons ces freins depuis des années, sans voir véritablement d'avancées.

Les écarts de salaires entre les femmes et les hommes continuent d'être importants.

Dans le secteur semi-public et privé, les femmes gagnent – 19,2% que les hommes.

Dans la fonction publique d'état, leur salaire est de – 14,8%, dans la fonction territoriale, il est de -10,3%, et dans le secteur hospitalier, de -21,9%.

Il y a 14,3% de femmes sous le seuil de pauvreté. 1/3 des familles monoparentales est pauvre et dans 81,45% des cas, ce sont des femmes seules qui élèvent leurs enfants.

C'est à ces femmes que le chantre de la conjugalité, **Eric Zemmour**, soutenu par 600 internautes, propose de retirer les allocations familiales. Le 17 août, inspiré par la politique de Bush (pourtant bien peu inspirante), il suggère de supprimer les allocations familiales aux mères célibataires, car « *les familles monoparentales sont une vraie plaie* », et il faut les limiter par tous les moyens possibles.

Quant aux retraites, le montant de la pension de droit direct est pour les femmes de 967€ (soit -40%), et pour les hommes de 1617€.

Revenons maintenant, si vous le voulez bien, à notre Université d'été - 2014, quelque peu bousculée par l'annonce, le 26 août, du remaniement ministériel du gouvernement Valls II.

Le ministère des droits des femmes de plein exercice que nous avons appelé de nos vœux dès le début de la campagne présidentielle de 2012 et qui a été porté pendant 2 ans par **Najat Vallaud-Belkacem**, se voyait alors rattaché aux affaires sociales, et à la santé, et complété d'un secrétariat d'état aux droits des femmes.

Nous nous étions vivement inquiétées de cette répartition des responsabilités politiques, qui nous paraissait présenter des risques de recul pour les droits des femmes. La ministre **Marisol Touraine**, accompagnée de la secrétaire d'état, **Pascale Boistard**, avait alors souhaité faire sa 1^{ère} intervention lors de notre Université d'été, ici-même, le 28 août. Elle avait très clairement exprimé son engagement en faveur des droits des femmes.

Je reprendrai quelques mots de son allocution *« Je suis profondément, viscéralement engagée pour la cause des femmes, nous avait-elle dit...Je porte aujourd'hui un ministère plein, de plein exercice. »* Et dans sa conclusion, elle nous avait ainsi interpellées : *« Chères amies, j'aurai besoin de vous, de votre vigilance, de votre action, de votre soutien. La vigilance et la bienveillance, c'est ce dont on a besoin pour avancer et pour réussir. »*

Je vais m'autoriser de ces phrases de la ministre, qui nous engagent à exercer notre devoir de vigilance, pour évoquer le bilan de cette année écoulée.

Notre présidente, **Danielle Bousquet**, s'adressant à nos ministres le 28 août, avait alors pointé dans son allocution 4 objectifs importants :

- L'engagement politique fort du gouvernement en faveur des droits des femmes, et l'activation de la transversalité mise en place par **Jean-Marc Ayrault** et **Najat Vallaud-Belkacem**.
- La mise en application de la loi du 4 août sur l'égalité réelle, et la poursuite de la loi sur le système prostitutionnel,
- La lutte contre les stéréotypes, et les inégalités qui frappent certains territoires,
- L'engagement de la France à l'International,

Aujourd'hui, un an après la prise de fonction des deux ministres dans cette configuration particulière, où en est l'action politique en faveur des droits des femmes ? Sans empiéter sur l'intervention des deux ministres qui nous font l'honneur d'être parmi nous demain,

Oui, nous pouvons dire que, sur certains de ces points, nous avons été entendues.

Sur le plan législatif, sous l'impulsion des ministres, les décrets d'application de la loi du 4 août ont été publiés. Et parmi eux, **le dernier, publié le 28 juin, met en place un dispositif très important, contraignant les collectivités territoriales à présenter, tous les ans, avant le vote du budget, un rapport concernant le bilan de leurs actions en faveur des droits des femmes et de l'égalité et présentant leur projet à venir.**

La loi « visant à renforcer la lutte contre le système prostitutionnel et à accompagner les personnes prostituées » a été votée en 2^{ème} lecture à l'Assemblée nationale, le 12 juin. **Maud Olivier** qui en a été la rapporteure émérite nous en parlera demain.

Oui, sur la question des violences et du harcèlement, à la suite du rapport du HCEFH, les ministres ont, entre autres, annoncé « 12 mesures afin de lutter contre le harcèlement dans les transports ».

Oui enfin, la question symbolique de la place des femmes au Panthéon a été mise en relief par le transfert des cendres de deux grandes résistantes, **Germaine Tillion** et **Geneviève Anthonioz- de Gaulle**. Occasion de donner de la visibilité aux combats des femmes.

MAIS, sur d'autres points, nous avons reculé. 3 sujets nous tiennent à cœur, sur lesquels nous interrogerons demain, lors de leur venue, nos ministres.

1, la loi Rebsamen sur le dialogue social et le rapport de situation comparée. La mobilisation syndicale et associative, la pétition dont Yvette Roudy était 1^{ère} signataire et à laquelle nous nous sommes associées, avec de très nombreuses associations, le travail de la délégation aux droits des femmes et en particulier des députées **Catherine Coutelle** et **Sandrine Mazetier**, la volonté de nos 2 ministres, n'auront pas suffi à sauver le RSC, Rapport de situation comparée, qui était dans la loi Roudy, incomparable outil d'égalité f/h dans les entreprises et les collectivités territoriales, mais qui visiblement dérangeait le MEDEF.

Pour avoir mis en place moi-même un RSC dans mon département (en 2012), je sais ce que représente ce travail qui est bien plus que le recollement de chiffres, car il nécessite de multiples allers-retours entre les services concernés, et qu'il induit une réflexion collective partagée avec les syndicats et les élu-e-s. Il est l'occasion de débats et permet de diffuser une culture de l'égalité au sein de l'entreprise. Nous craignons pour notre part, malgré les explications données, que la solution proposée ne soit pas satisfaisante : ces chiffres, séparés du discours qui les accompagne et les rend lisibles à toutes et tous, ne peuvent avoir la même force. **La disparition du RSC reste une victoire du MEDEF sur les femmes, « un jour noir pour les droits des femmes ».**

2^{ème} sujet : **le devenir du SDFE** (Service des droits des femmes et de l'égalité) et du réseau des déléguées régionales et des chargées de mission départementales qui est extrêmement préoccupant. Ce service qui a échappé aux droits des femmes *stricto sensu* est inséré aujourd'hui au sein du service de la cohésion sociale. Malgré l'excellent rapport de la délégation aux droits des femmes de l'Assemblée Nationale, malgré les excellentes préconisations qu'il comportait, il risque d'être pulvérisé et de disparaître dans le grand branle-bas de la réorganisation des territoires, la loi NOTRe. Ce réseau est pourtant le bras de l'action gouvernementale en matière de droits des femmes. C'est lui encore qui assure l'interface avec les associations au plan local.

La réforme territoriale en ramenant à 13 le nombre des Régions verra, divisé par 2, le nombre des déléguées régionales. Sans entrer dans le détail, ce dont nous pouvons témoigner, là où nous sommes, c'est le travail fourni par le réseau des chargées de mission départementales et des déléguées régionales aux compétences multiples, qui se collètent à une tâche énorme en lien avec les associations. Notre avis est qu'elles sont au contraire trop peu nombreuses et reconnues.

Au moment où l'alternance politique conduit à la tête des exécutifs départementaux et des villes de nouvelles équipes, et où disparaissent les quelques initiatives politiques locales conduites en faveur des droits des femmes (dont le rapport Feltesse donnait un aperçu), le démantèlement de ce réseau aura de lourdes conséquences sur nos territoires.

Enfin dernier point, le Comité Interministériel aux droits des femmes, réactivé par le gouvernement de **Jean-Marc Ayrault**. Ce Comité recréé par décret du 28 septembre 2012, devait « se réunir deux fois par an et chaque fois que nécessaire ».

Un plan d'action pour 2015 a bien été publié, mais le Comité ne s'est réuni que deux fois, le 10 octobre 2012 puis le 6 janvier 2014. **Il ne s'est plus réuni depuis**. Le 1^{er} ministre en exercice, **Manuel Valls**, que l'on sait par ailleurs un laïc convaincu et un féministe, n'a jamais présidé un Comité Interministériel aux droits des femmes ! Or la réunion du comité est la marque de la volonté politique concertée de toutes et tous les ministres autour du 1^{er} ministre !

De ce fait, les droits des femmes qui étaient une priorité gouvernementale affirmée ont disparu des écrans médiatiques et sont passés au 2nd plan.

Nous ne manquerons pas d'interpeller nos ministres sur ces sujets qui nous tiennent à cœur.

J'aimerais citer ici **Maya Surduts**, porte-parole du Collectif National des Droits des Femmes et Porte-parole de la CADAC, qui est aussi une grande dame, en conclusion d'un entretien publié par Clara Magazine, et sous-titré « Le MLAC a poussé très loin la désobéissance civile, avec un très haut niveau de conscience collective », afin de rappeler l'importance des associations et collectifs féministes.

« A chaque fois que l'on écrit l'Histoire, le mouvement social est ignoré, il disparaît. La loi Veil, c'est nous les femmes et nos alliés qui l'avons faite. La loi sur le délit d'entrave, ce n'est pas la loi Néiertz, c'est nous les femmes. La loi Roudy sur le remboursement de la contraception a été possible pas seulement grâce à Yvette Roudy, mais grâce à nous et au rôle joué par Simone Iff. Les lois n'ont pas été faites que par les politiques, le mouvement social a joué un rôle premier. »

Et puis terminons par les deux bonnes nouvelles de l'été.

La 1^{ère} est l'élection de deux femmes maires de grandes villes espagnoles, le 13 juin, **Ada Colau** à Madrid et **Manuela Carmena** à Barcelone, ce qui, avec Anne Hidalgo à Paris, porte à 3 le nombre de femmes maires de très grandes villes (Il y en a d'autres bien sûr en Europe).

La 2^{de} est la décision du Président tunisien **Béji Caïd Essebsi** le 13 août, journée des droits des femmes tunisiennes, d'interdire le port du voile dans les écoles, pratique, selon lui, contraire aux règles du code personnel, et aux droits des enfants. Je vous remercie